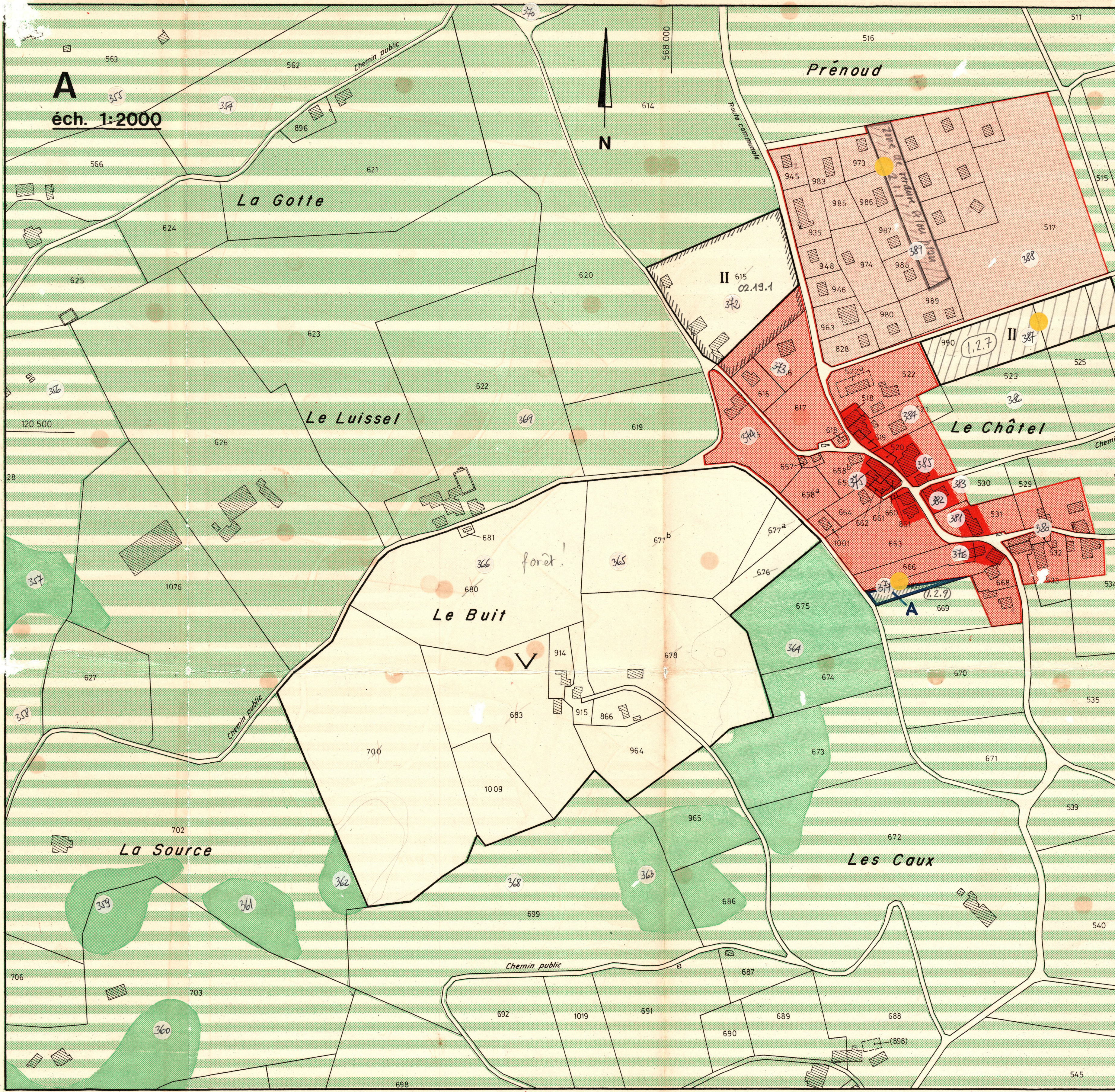
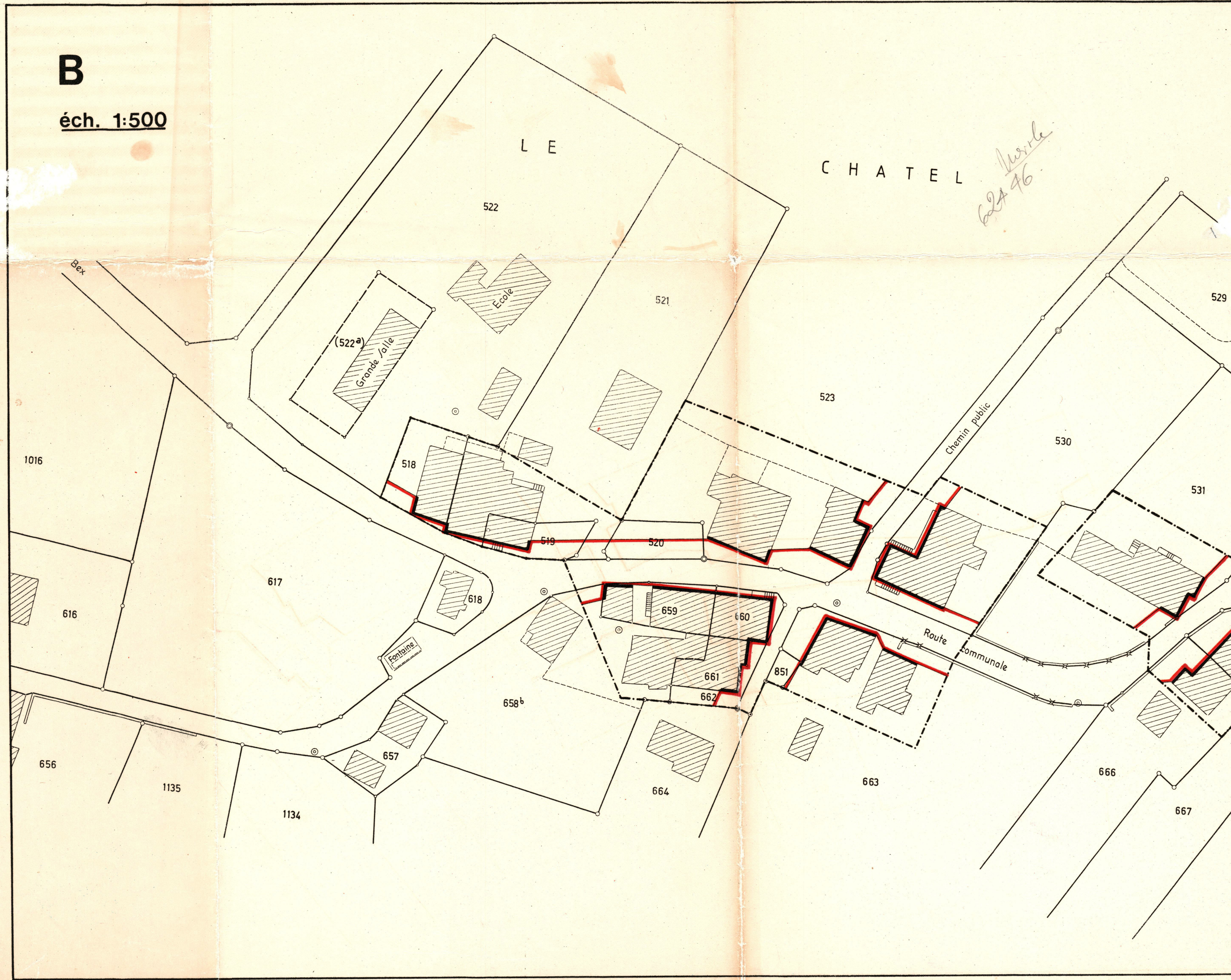




A Secteur non approuvé par le Conseil d'Etat



BEX 3.04 63462 1.14
CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BEX PLAN D'EXTENSION

A PLAN DES ZONES LE CHATEL
B LIMITE DES CONSTRUCTIONS LE CHATEL

Approuvé par la Municipalité le 25 septembre 1979.
le Syndic le Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du 25 septembre au 28 octobre 1979.
le Syndic le Secrétaire

Adopté par le Conseil Communal de Bex dans sa séance du 27 octobre 1983.
le Président le Secrétaire

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 9 OCT. 1985.
l'atteste le Chancelier

- LEGENDE**
- PLAN A**
- zone de hameau A
 - zone de hameau B
 - zone intermédiaire II
 - zone d'habitat individuel
 - zone agricole de plaine A
 - zone agricole de plaine B
 - zone de forêt à vocation forestière (décision du C.C. - 20.4.1983)
 - zone intermédiaire V
- PLAN B**
- limite générale de construction nouvelle
 - front d'implantation
 - périmètre zone de hameau A

Le présent plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 19.6.1970

Bureau d'aménagement du territoire
J.-D. Urech, architecte FAS SIA, urbaniste FUS
Rue Enning 6 1003 Lausanne juin 1979